



**Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Cinquième  
Assemblée mondiale de la Santé et la cent trente et unième session  
du Conseil exécutif**

<b>RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL ADOPTÉES PAR LA SOIXANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ</b>		
<b>Numéro de la décision/résolution</b>	<b>Titre</b>	<b>Incidences régionales</b>
<b>WHA65(8)</b>	Lutte contre les maladies non transmissibles : suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	D'après les projections, la Région de la Méditerranée orientale devrait enregistrer dans les décennies à venir la plus forte et la plus rapide augmentation de l'incidence et de la charge globale de maladies non transmissibles et de la mortalité associée.
<b>WHA65(9)</b>	Réforme de l'OMS	Un document détaillé sur ce sujet sera présenté à la cinquante-neuvième session du Comité régional
<b>WHA65.3</b>	Renforcement des politiques de lutte contre les maladies non transmissibles pour promouvoir un vieillissement actif	La Stratégie régionale pour un vieillissement actif et en bonne santé (2006-2015) comprend une composante relative à la planification et à l'évaluation des progrès nationaux vers un vieillissement en bonne santé.
<b>WHA65.4</b>	Charge mondiale des troubles mentaux et nécessité d'une réponse globale coordonnée du secteur de la santé et des secteurs sociaux au niveau des pays	La résolution offre la possibilité de contribuer à la mise au point d'un plan d'action complet sur la santé mentale, identifiant des actions concrètes sur la base des meilleurs éléments disponibles et s'appuyant sur un cadre constitué de résultats mesurables.
<b>WHA65.5</b>	Intensification de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite	Un rapport de situation détaillé sur le sujet a été préparé pour le cinquante-neuvième Comité régional.
<b>WHA65.6</b>	La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant	Les États Membres sont invités instamment à mettre en pratique le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant.
<b>WHA65.7</b>	Mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'Information et de la Redevabilité pour la Santé de la Femme et de l'Enfant	Les recommandations de la Commission ont été transposées en un plan de travail multipartite identifiant les domaines dans lesquels doit s'opérer prioritairement le renforcement de la responsabilisation dans les pays. Le Bureau régional organisera un atelier en 2012 pour mettre au point des feuilles de route visant le renforcement de la responsabilisation dans dix pays.

<b>WHA65.8</b>	Résultats de la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé	L'Assemblée mondiale de la Santé a appelé les États Membres et la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé.
<b>WHA65.9</b>	Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé	L'Autorité palestinienne est confrontée à une crise financière grandissante qui affecte directement le secteur de la santé, y compris l'approvisionnement en médicaments et en consommables. Le soutien financier des États Membres de la Région et des donateurs sera essentiel pour y faire face.
<b>WHA65.10</b>	Rapport financier et états financiers vérifiés pour la période 1 <sup>er</sup> janvier 2010-31 décembre 2011	La tendance des contributions à être fortement spécifiques, liées à des projets individuels et assorties de diverses exigences redditionnelles, continue de limiter la capacité de l'OMS à financer ses activités prioritaires. Une partie substantielle de l'augmentation des dépenses enregistrées est due à l'inflation et à la dépréciation monétaire résultant de la crise financière mondiale.
<b>WHA65.11/ WHA65.12</b>	État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution/Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés	Deux États Membres de la Région sont redevables d'arriérés ou s'écartent des dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés dans une mesure qui les expose à perdre leur droit de vote.
<b>WHA65.13</b>	Rapport du Commissaire aux Comptes	Pendant l'exercice 2010-2011, des vérifications ont été effectuées dans tous les bureaux régionaux de l'OMS. Les résultats de la vérification des états financiers pour la période 2010-2011 n'ont fait apparaître aucune faiblesse ou erreur pouvant être considérée comme importante pour l'exactitude, la complétude ou la validité de ces états financiers dans leur ensemble et le Commissaire aux comptes n'a donc émis aucune réserve.
<b>WHA65.16</b>	Accords avec des organisations intergouvernementales	Sept pays de la Région sont membres de l'Union africaine.
<b>WHA65.17</b>	Plan d'action mondial pour les vaccins	Les buts du Plan d'action mondial pour les vaccins sont en conformité avec les cibles régionales en matière d'éradication et d'élimination. Le plan d'action fournit des orientations aux États Membres pour réaliser la vision et les buts de la Décennie de la vaccination.

<b>WHA65.18</b>	Semaine mondiale de la vaccination	En 2012, tous les pays de la Région ont participé à la Semaine mondiale de la vaccination. Les pays sont encouragés à allouer des ressources pour que le Bureau régional continue d'organiser chaque année la Semaine de la vaccination au cours de la dernière semaine d'avril.
<b>WHA65.19</b>	Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussemment étiquetés/falsifiés/contrefaits	Les États Membres sont encouragés à participer efficacement au mécanisme de collaboration internationale concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussemment étiquetés/falsifiés/contrefaits.
<b>WHA65.20</b>	Action et rôle de l'OMS en tant que chef de file du groupe de responsabilité sectorielle Santé face aux besoins sanitaires croissants dans les urgences humanitaires	Les ministères de la santé doivent se familiariser avec l'approche par groupes de responsabilité sectorielle et ses incidences sur la gestion des catastrophes.
<b>WHA65.21</b>	Élimination de la schistosomiase	Le Soudan, le Soudan du Sud, le Yémen et certaines régions de la Somalie restent des zones d'hyperendémie pour la schistosomiase. Depuis 2010, le Yémen met en œuvre un programme d'élimination avec le soutien financier de la Banque mondiale. Des initiatives similaires sont nécessaires au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie, où la stratégie d'élimination préconisée par l'OMS n'est pas encore en place.
<b>WHA65.22</b>	Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement	La mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail doit être intégrée à celle des orientations stratégiques pour l'intensification de la recherche pour la santé dans la Région.
<b>WHA65.23</b>	Application du Règlement sanitaire international (2005)	Un document détaillé sur la question sera présenté au cinquante-neuvième Comité régional.
<b>RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL ADOPTÉES PAR LA CENT TRENTE ET UNIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>		
<b>EB131(2)</b>	Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages	On s'attend à ce que sur les cinq années à venir (2012-2016), les pays à revenu faible et intermédiaire de la Région reçoivent un appui financier provenant des contributions de partenariat au Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) pour renforcer leur préparation en termes de santé publique et les mesures de riposte en cas de grippe pandémique. Environ 70 % des contributions devront être utilisées pour les mesures de préparation et les 30 % restants pour les mesures de riposte.

---

<b>EB131(3)</b>	Protection contre les rayonnements et sûreté des sources de rayonnement : Normes fondamentales internationales de sûreté	Au cours de la période 2012–2013, le Bureau régional diffusera le document relatif à la protection contre les rayonnements et à la sûreté des sources à tous les États Membres, mènera une réunion de consultation sur la préparation aux situations d'urgence radiologique et aidera ces États à adopter les Normes fondamentales internationales de sûreté.
<b>EB131.R2</b>	Révision du mandat du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif	Le processus de révision du mandat a notamment apporté : des éclaircissements sur la composition du Comité, sa relation avec le Conseil exécutif et la périodicité de ses réunions ; un ajout au rôle du Comité, à la demande du Conseil, pour qu'il examine les incidences financières, administratives et programmatiques des résolutions proposées ; et des explications sur le texte relatif à l'application de l'article 7 de la Constitution.